



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour toute collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

L'élaboration de ce programme constitue un levier essentiel pour renforcer notre démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » initiée par la direction Transition climatique et qui doit aboutir à la remise du label lors des Assises de la transition énergétique qui se tiendront à Dijon en juin 2026.

Outre la définition d'un état des lieux des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, des acteurs concernés et des actions de prévention déjà engagées, le PLPDMA devra fixer des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en place et les indicateurs associés pour une période de 6 ans (2026-2031).

Il doit s'inscrire dans le Plan national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

L'objectif est d'adopter le PLPDMA au premier semestre 2026. A cet effet, les étapes sont les suivantes :

- Finalisation de l'état des lieux,
- Définition des orientations du PLPDMA via des réunions de travail avec l'équipe projet et la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES),
- Définition du programme d'actions et rédaction du PLPDMA,
- Présentation du projet de PLPDMA pour avis à la CCES,
- Validation du projet par le président de Dijon métropole,
- Consultation publique,
- Et adoption du PLPDMA par le conseil métropolitain de Dijon métropole.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la collectivité doit constituer une CCES, en fixer la composition, nommer son président et désigner le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

La CCES est activement et étroitement associée à l'élaboration et au suivi du PLPDMA : avis sur le projet de PLPDMA, présentation du bilan annuel et évaluation du PLPDMA.

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par la prévention des déchets sur le territoire de Dijon métropole, il est proposé de calquer la composition de la CCES sur celle du comité de suivi du Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME en Novembre 2024 auquel sont ajoutés les partenaires institutionnels, des représentants des collectivités et de la société civile ainsi que des partenaires publics et privés.

La composition de cette commission pourra évoluer. Son secrétariat sera assuré par la Direction Valorisation des Déchets de Dijon métropole.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA de Dijon métropole pour la période 2026-2031
- **d'approuver** la composition de la commission
- **de désigner** Monsieur Jean-Patrick Masson, Vice-président délégué à la Transition écologique, déchets, énergies renouvelables (hydrogène et photovoltaïque), réseaux, concessionnaires et régies, programme H2020, président de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 22 PROCURATION(S)	